# PRÉSENTATION DE SAINT MARTIN BELLEVUE





### Contexte géographique

La Commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue couvre une superficie de 933ha, sur une zone collinaire, orientée nord/sud. Les versants de cette colline se développent en direction de la vallée de la Fillière à l'est et la vallée du Viéran à l'ouest. Grâce à une situation géographique particulièrement attractive à proximité immédiate des bassins d'emploi d'Annecy, ce territoire offre un cadre de vie de grande qualité.

Au niveau du paysage, le territoire est relativement aisé à identifier : le chef-lieu s'inscrit sur un promontoire, ses coteaux offrent des repères lisibles. Durant les cinquante dernières années, le développement du bâti a été relativement important.

#### **Population**

Saint–Martin-Bellevue a connu, ces dernières années, une croissance démographique importante. Cette croissance, couplée à la jeunesse de la population, permet d'envisager sereinement le développement communal (poursuite des améliorations des services à la population, économie, ...). La Commune déléguée compte plus de 2700 habitants en 2018.

### Logement

Saint–Martin-Bellevue comptait 1 230 logements en 2018. Le parc de logements collectif a augmenté ces dernières années pour représenter environ 20% du parc en 2014. Ce taux devrait augmenter avec des constructions récentes (réalisés ou en cours de réalisation).

### Économie, emploi

Avec un positionnement stratégique (A41, échangeur, RD), Saint–Martin-Bellevue compte plusieurs zones d'activités économiques (ZAE), au rôle essentiel dans l'économie locale et intercommunale. Deux pôles (Les Diacquenods et Mercier) présentent des commerces et services de proximité à destination des habitants et des secteurs environnants. La Commune déléguée conserve un caractère rural affirmé en périphérie, avec une activité agricole encore bien présente sur son territoire (grands espaces homogènes).

## Contexte règlementaire

La loi Montagne s'applique sur l'ensemble du territoire communal.

Le SCoT identifie la Commune de rang B, vouée à accueillir une part importante des nouveaux habitants (environ 400 logements, 8ha maximum en extensif sur 2014-2034). La zone des Voisins est identifiée comme une zone d'activités emblématique de niveau régional.



